

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 13<sup>e</sup> jour de novembre 2014 à 19:00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Joanna Nash, Julia Stuart, Bernard Bazinet et Daniel L. Fournier.

Madame la conseillère Anne Poirier est absente.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

### **Ordre du jour**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 9 octobre 2014

#### **3. Avis de motion et règlement**

3.1 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2015

3.2 Avis de motion – Règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux

#### **4. Gestion financière et administrative**

4.1 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2014

4.2 Transferts budgétaires

4.3 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2014

4.4 Dépôt – Rapport de la mairesse

4.5 Dépôt – Liste des contrats conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec

4.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

4.7 Date des séances du conseil – Année 2015

4.8 Contribution annuelle 2015 – Fédération des municipalités du Québec

4.9 Abrogation – Résolution 2011-1601 - Biens municipaux

4.10 Vente de l'ancien bâtiment de services

4.11 Résolution d'appui – Super-clinique – Mont-Tremblant

4.12 Modification des résolutions 2014-0102 – Achat d'un module de jeu - Coin des petits et 2014-0104 Achat d'une patinoire – Parc du Ruisseau Beaven

## **5. Travaux publics**

5.1 Modification de nom de la rue Simms Est par la rue Simms

5.2 Libération de la retenue contractuelle – Travaux d’infrastructure 2013 – Chemin de la Montagne

5.3 Libération de la retenue contractuelle – Travaux d’infrastructure 2013 – Chemin White

5.4 Dynamitage – Chemin de la Rouge

## **6. Urbanisme**

6.1 Demande à la CPTAQ – Sentier équestre

## **7. Loisirs et culture**

7.1 Loisirs Arundel – Fête de Noël

7.2 Abonnement – Service de musique pour grand public – Shaw Direct

7.3 Cegep de Mont-Tremblant – Souper de financement – Club Richelieu de Mont-Tremblant

7.4 Procédure - Promoteurs d’événements

## **8. Ressources humaines**

8.1 Convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 4852

8.2 Embauche – Premiers répondants – Margaret Cooke et Alexandre Larrivée

## **9. Acceptation de la correspondance**

## **10. Rapport de la mairesse et des conseillers**

## **11. Période de questions**

## **12. Levée de la séance**

**2014-0181**

### **1. Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

**2014-0182**

#### **2.1 Séance ordinaire du 9 octobre 2014**

**PRENANT ACTE** qu’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 octobre 2014 tel que déposé.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. Avis de motion et règlement**

#### **3.1 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2015**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julia Stuart que lors d'une séance subséquente, elle proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement concernant l'imposition des taxes pour l'année 2015.

#### **3.2 Avis de motion – Règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marlene Séguin que lors d'une séance subséquente, elle proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement concernant la tarification des activités, biens et services municipaux.

### **4. Gestion financière et administrative**

2014-0183

#### **4.1 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Agora	63 535.19 \$
Arundel Citizens' Home	11 315.00 \$
Arundel Provision*	168.85 \$
Bell Canada	444.85 \$
Bell Mobilité	37.15 \$
Carquest Canada*.	71.03 \$
Central de sécurité*	919.80 \$
Clinique vétérinaire Mont-Tremblant*	97.73 \$
Club de tennis La Relance	877.00 \$
Couvre -Plancher Perreault*	2 485.95 \$
D. Chalifoux Entrepreneur Électricien*	4 698.34 \$
Dubé Guyot Inc.*	4 044.80 \$
Energie Sonic*	2 109.23 \$
Fournitures de bureau Denis*	329.38 \$
Gilbert P. Miller & fils inc*	14 644.90 \$
Great West	2 279.43 \$
Graham Barrie	15.00 \$
Hydro-Québec	592.51 \$
Juteau Ruel Inc.	101.21 \$
Labelle, Isabelle	805.00 \$
Les Machineries Saint-Jovite inc.*	158.12 \$

Matériaux McLaughlin inc.*	186.00 \$
MRC des Laurentides	156.95 \$
Municipalité d'Huberdeau	936.00 \$
Outils Tremblant*	601.49 \$
Pièces d'auto P & B Gareau*	94.28 \$
Services d'entretien Saint-Jovite*	1 108.66 \$
Station Pierre Brosseau*	102.11 \$
Urba Consultants	2 586.94 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	86.23 \$
Zoll Medical*	120.73 \$
Visa Desjardins*	938.84 \$
Salaires et contributions d'employeur	28 494.41 \$
Frais de banque	85.07 \$

Liste de chèques émis :

3420 Isabelle Labelle	1 322.50 \$
3421 Owen Leonard Rathwell	632.95 \$
3422 Hiltrud Schaeffer	2 949.59 \$

\* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois d'octobre 2014, transmis en date du 12 novembre 2014.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-0184

### 4.2 Transferts budgétaires

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (ct) :

02-160-00-416 Admin générale – Relation de travail	4 977 \$
--	----------

À (dt):

02-110-00-310 Admin générale – Conseil – Déplacement	1 000 \$
02-130-00-310 Admin générale – Admin – Déplacement	300 \$
02-230-00-310 Sécurité publique - PR – Déplacement	700 \$
02-290-00-451 Administration - Autres – Surveillance sécurité	200 \$
02-320-00-310 Transport - Voirie mun. – Déplacement	200 \$

02-320-00-650 Transport – Voirie mun.- Vêtements	500 \$
02-320-00-681 Transport – Voirie mun.- Électricité	500 \$
02-701-00-970 Loisirs et culture – Activités récréatives Camp de jour	877 \$
02-702-30-610 Loisirs et culture - Bibliothèque - Autres biens non durables	600 \$
02-702-90-970 Loisirs et culture - Dons – Autres organ	100 \$
	4 977 \$

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.3 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2014**

Madame la directrice générale, France Bellefleur, dépose les rapports financiers semestriels, conformément à l'article 176.4 du code municipal.

### **4.4 Dépôt – Rapport de la mairesse**

Madame la mairesse, Guylaine Berlinguette, dépose le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2014.

### **4.5 Dépôt – Liste des contrats conformément à l'article 955 du Code municipal de Québec**

Madame la mairesse, Guylaine Berlinguette, dépose la liste des contrats conformément à l'article 955 du code municipal.

### **4.6 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires**

**CONFORMÉMENT** à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Guylaine Berlinguette, mairesse  
Bernard Bazinet, conseiller poste #1  
Marlene Seguin, conseillère poste #2  
Joanna Nash, conseillère poste #3  
Julia Stuart, conseillère poste #4  
Daniel L. Fournier, conseiller poste #6

2014-0185

### **4.7 Date des séances du conseil – Année 2015**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015, lesquelles débiteront à 19 h :

Mardi 13 janvier 2015  
Jeudi 12 février 2015  
Jeudi 12 mars 2015  
Jeudi 9 avril 2015  
Jeudi 14 mai 2015  
Jeudi 11 juin 2015  
Jeudi 9 juillet 2015  
Jeudi 13 août 2015  
Jeudi 10 septembre 2015  
Jeudi 8 octobre 2015  
Jeudi 12 novembre 2015  
Jeudi 10 décembre 2015

Et de publier le contenu de cette résolution par avis public, conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0186**

#### **4.8 Contribution annuelle 2015 – Fédération des municipalités du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités représente les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique tout en étant la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités soutient les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec et que la Fédération Québécoise des Municipalités remplit bien ce rôle;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités a les mêmes valeurs que notre municipalité, soit la concertation dans l'action, le respect de la diversité des territoires et la qualité des interventions et des services;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2015 et autorise le paiement de la contribution annuelle pour un montant de 998.67 \$ taxes incluses. Que ce montant soit versé en 2015 à même les fonds disponibles du budget 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0187**

**4.9 Abrogation – Résolution 2011-1601 - Biens municipaux**

**CONSIDÉRANT** que la résolution 2011-1601 intitulée « Biens municipaux » n'est plus pertinente et doit être abrogée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil abroge la résolution 2011-1601 intitulée « Biens municipaux ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0188**

**4.10 Vente de l'ancien bâtiment de service**

**CONSIDÉRANT** la municipalité désire se départir de l'ancien bâtiment de services situé au 2, rue du Village;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé à un appel d'offres public et qu'une seule offre a été reçue, soit de Monsieur Paul Williams, pour un montant de 50 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que la municipalité accepte l'offre d'achat de Monsieur Paul Williams pour l'ancien bâtiment de service, pour un montant de 50 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0189**

**4.11 Résolution d'appui à la Super-clinique Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** la situation alarmante des services de santé dans notre région;

**CONSIDÉRANT** le manque flagrant de médecins et de super infirmières;

**CONSIDÉRANT** que dans la partie Nord de la circonscription de Labelle, les gens peuvent aller se faire soigner dans les hôpitaux de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que ceux de la partie Sud doivent se rendre dans le comté voisin de Bertrand, à Sainte-Agathe-des-Monts;

**CONSIDÉRANT** qu'entre Rivière-Rouge et Sainte-Agathe-des-Monts, il y a un manque et une absence de service médical, à la hauteur de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT** le nombre croissant de la population dans la grande région de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation d'une super-clinique à Mont-Tremblant sera également bénéfique pour la population d'Arundel, qui ne jouit d'aucun service médical de première ligne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'appuyer la demande d'une super-clinique à Mont-Tremblant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0190**

**4.12 Modification des résolutions 2014-0102 – Achat d'un module de jeu - Coin des petits et 2014-0104 Achat d'une patinoire – Parc du Ruisseau Beaven**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les résolutions 2014-0102 – Achat d'un module de jeu – Coin des petits et 2014-0104 Achat d'une patinoire – Parc du Ruisseau Beaven;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses encourues pour l'achat de la patinoire et le module de jeu auraient dû être payables par le fonds de roulement et remboursables par le fonds d'administration sur une période de 10 ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu de modifier les résolutions 2014-0102 – Achat d'un module de jeu – Coin des petits et 2014-0104 Achat d'une patinoire – Parc du Ruisseau Beaven pour y inclure que le montant de l'achat est payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 10 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Travaux publics**

**2014-0191**

**5.1 Modification de nom de la rue Simms Est par la rue Simms**

**CONSIDÉRANT** qu'il existe sur le territoire de la Municipalité d'Arundel une rue portant le nom de Simms Est et une rue portant le nom de Simms Ouest et que ces deux (2) rues ne sont pas reliées;



**CONSIDÉRANT** que cette situation peut impliquer une confusion lors du traitement des appels d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire remplacer le nom de la rue Simms Est par la rue Simms, l'ajout de la direction « Est » n'étant plus requis suite au changement projeté de la rue Simms Ouest par la rue Cooke;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu de remplacer l'identification de la « rue Simms Est » par la « rue Simms ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0192**

**5.2 Libération de la retenue contractuelle – Travaux d'infrastructure 2013 – Chemin de la Montagne – Réception finale**

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur Gilbert P. Miller et Fils Ltée a complété les travaux conformément aux documents de soumission;

**CONSIDÉRANT** que la firme Équipe Laurence, en charge de la surveillance des travaux a recommandé la réception finale des travaux ainsi que la libération de la retenue contractuelle de 5 %;

**CONSIDÉRANT** que cette retenue est payable conditionnellement à la déclaration statutaire de l'entrepreneur prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil approuve la réception finale des travaux d'infrastructure 2013 sur le Chemin de la Montagne et autorise la libération de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) au montant de 6 802.01 \$ taxes incluses

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0193**

**5.3 Libération de la retenue contractuelle – Travaux d'infrastructure 2013 – Chemin White – Réception finale**

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur Gilbert P. Miller et Fils Ltée a complété les travaux conformément aux documents de soumission;

**CONSIDÉRANT** que la firme Équipe Laurence, en charge de la surveillance des travaux a recommandé la réception finale des travaux ainsi que la libération de la retenue contractuelle de 5 %;

**CONSIDÉRANT** que cette retenue est payable conditionnellement à la

déclaration statutaire de l'entrepreneur prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu que le conseil approuve la réception finale des travaux d'infrastructure 2013 sur le Chemin White et autorise la libération de la retenue contractuelle de cinq pour cent (5 %) au montant de 3 849.86 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0194**

**5.4 Dynamitage – Chemin de la Rouge**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire procéder à des travaux de dynamitage sur le chemin de la Rouge;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé à une demande de soumissions sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Dynamitage Ritchie	16 820.00 \$ taxes en sus
Dynamitage St-Pierre	13 500.00 \$ taxes en sus

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dynamitage St-Pierre pour un montant de 15 521.63 \$ taxes incluses, pour le dynamitage sur le chemin de la Rouge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Urbanisme**

**2014-0195**

**6.1 Demande à la CPTAQ – Sentier équestre**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Arundel souhaite redynamiser l'activité économique sur son territoire et qu'une bonne partie de son territoire se situe en zone agricole;

**CONSIDÉRANT** que l'industrie touristique constitue le principal moteur économique de la région et qu'il serait stratégiquement intéressant d'en tirer davantage profit;

**CONSIDÉRANT** que dans cette optique, le conseil municipal souhaite créer un sentier équestre qui rejoindrait tous les secteurs de la municipalité, dont certains secteurs situés en zone agricole;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de recevoir l'autorisation du projet de la CPTAQ avant : d'entrer en contact avec les propriétaires concernés, d'inclure ce sentier au plan d'urbanisme et d'assujettir les parcelles visées aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant la cession de terrains aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de la demande de permis de lotissement ou de construction d'un nouveau bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Philippe Robidoux, à déposer une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dont l'objectif sera de permettre la création d'un sentier équestre et l'implantation de centres d'équitation en zone agricole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Loisirs et culture**

**2014-0196**

**7.1 Loisirs Arundel – Fête de Noël**

**CONSIDÉRANT** que Loisirs Arundel a déposé une demande d'aide financière pour son projet « Fête de Noël 2014 » et que la municipalité désire s'impliquer dans ce nouveau projet;

**CONSIDÉRANT** que ce projet fortifie le sentiment d'appartenance de la population à sa municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire promouvoir la famille et la placer au cœur de ses priorités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil accorde un montant de 100 \$ à Loisirs Arundel pour son projet « Fête de Noël 2014 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0197**

**7.2 Abonnement – Service de musique pour grand public – Shaw Direct**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite diffuser de la musique diversifiée dans le Parc du Ruisseau Beaven;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité veut s'abonner à un service de musique pour grand public, tout en respectant les différentes lois reliées au droit d'auteur;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Shaw Direct;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que la municipalité accepte l'offre de services de Shaw Direct pour un abonnement mensuel au service de diffusion de musique pour grand public, au montant 33.99 \$ par mois, plus les taxes applicables, frais d'installation et récepteur inclus.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0198**

### **7.3 Cégep de Mont-Tremblant – Souper de financement – Club Richelieu de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** que le Centre d'études collégiales de Mont-Tremblant facilite l'accès à l'enseignement supérieur en favorisant la diplomation auprès des étudiants d'ici dans leur région;

**CONSIDÉRANT** que dans chacune des régions du Québec, les établissements collégiaux représentent des pôles importants de développement économique, social et culturel tout en dynamisant les communautés de toutes tailles;

**CONSIDÉRANT** que depuis sa création en 2008, le Cégep dresse un bilan positif et qu'après l'abandon du statut expérimental, le projet continue de recevoir l'appui de nombreux partenaires du milieu, tant économiques que scolaires et sociaux;

**CONSIDÉRANT** que les jeunes et leurs parents sont de plus en plus nombreux à répondre à l'appel de leur région et à manifester, à l'égard du collège, une marque de confiance;

**CONSIDÉRANT** que le Club Richelieu de Mont-Tremblant organise une soirée d'huîtres au profit de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, pour les élèves du Centre collégial de Mont-Tremblant;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour la Soirée d'Huîtres, au profit de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, pour les élèves du Centre collégial de Mont-Tremblant, organisé par le Club Richelieu de Mont-Tremblant, au montant de 110 \$ chacun.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0199**

### **7.4 Procédure – Promoteurs d'événements**

**CONSIDÉRANT** que l'organisation de tout événement sur le domaine public d'Arundel nécessite une autorisation de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'encadrer et d'informer les

promoteurs de leurs principales responsabilités et obligations, des normes et lois applicables à l'organisation et à la tenue d'événements, des principaux règlements municipaux et des démarches à entreprendre pour l'obtention des permis et autorisations nécessaires à la réalisation d'un événement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que chaque promoteur d'événements sur le domaine public d'Arundel doit remplir une demande dans le cadre du programme « Promoteur d'événements » accompagné des documents pertinents et respecter le guide des exigences à l'usage des promoteurs d'événements se déroulant à Arundel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. Ressources humaines**

2014-0200

#### **8.1 Convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852**

**CONSIDÉRANT** que la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852 est échue depuis le 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852 se sont entendus sur les termes d'une convention collective, laquelle entre vigueur le jour de sa signature et le demeure jusqu'au 31 décembre 2016;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu :

**QUE** le conseil approuve les termes de la convention collective négociée avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852;

**QUE** le conseil autorise la mairesse, Guylaine Berlinguette ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer la nouvelle convention collective au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2014-0201

#### **8.2 Embauche – Premiers répondants – Margaret Cooke et Alexandre Larrivée**

**CONSIDÉRANT** que le service des premiers répondants a besoin de nouveaux effectifs pour combler les quarts de jour;

**CONSIDÉRANT** que Madame Margaret Cooke et Monsieur Alexandre Larrivée ont déposé leur candidature;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu de procéder à l'embauche de Madame Margaret Cooke et de Monsieur Alexandre Larrivée à titre de premier répondant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2014-0202**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin et résolu que la séance soit levée à 20 h 38 heures.

---

Guylaine Berlinguette  
Mairesse

---

France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale